

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 décembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### COMMERCIALISATION DES ŒUFS

**M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes):** Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1<sup>er</sup> rapport du comité spécial de la commercialisation des œufs, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

[Traduction]

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LA SALLE—LES OBSERVATIONS DU DÉPUTÉ DE  
TÉMISCAMINGUE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième ou la troisième fois que la question de privilège posée à Votre Honneur porte sur les remarques du député de Témiscamingue. Il serait bon de régler cette question, monsieur l'Orateur, et je compte présenter une motion à la fin de mon intervention, pour autant évidemment que Votre Honneur juge, après la discussion, qu'il s'agit d'une question de privilège fondée.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'hésite à interrompre le député. Nous savons tous que jeudi soir, le représentant de Témiscamingue (M. Caouette) a fait des observations qui font l'objet de la question générale que le député de Peace River (M. Baldwin) propose d'étudier. Ces observations portent sur le député de Joliette (M. La Salle) qui a soulevé la question vendredi, avec l'appui du député de Peace River.

Il ne fait aucun doute que, vu les deux interventions de vendredi, il faut régler la question à la première occasion. Le représentant de Peace River a eu l'amabilité de me donner préavis de sa question de privilège. J'aimerais beaucoup régler ce problème et je remercie le député de l'avoir soulevé; la Chambre doit en effet s'en occuper. Je remarque cependant que le représentant de Témiscamingue n'est pas ici et il ne faut pas traiter le sujet en son absence. Aussi, je me demande s'il ne serait pas plus simple d'accepter de reporter la discussion jusqu'à demain.

La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## LA MAIN-D'ŒUVRE

PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE REFUS DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU MANITOBA, À LA SASKATCHEWAN ET À LA NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement je voudrais soulever une question urgente et d'une pressante nécessité. Il s'agit de l'annonce faite la semaine dernière par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) portant que \$4,914,100 additionnels avaient été alloués au Programme d'initiatives locales de 1974-1975. Étant donné que ce programme est d'envergure nationale, à l'avantage des Canadiens de tout le pays, et que trois provinces canadiennes, c'est-à-dire le Manitoba, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, semblent avoir été écartées lors de la dernière distribution de fonds, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'étudier l'inclusion des trois provinces arbitrairement exclues de la distribution de ces fonds supplémentaires et de mettre des fonds additionnels, en quantités proportionnelles, à la disposition de régions choisies de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan; et que le ministre devrait, à la première occasion, à l'appel des motions ou autrement, fournir à la Chambre et au pays les raisons pour lesquelles trois provinces du Canada ont été écartées d'un programme de portée nationale, alors même que les conditions économiques empiraient uniformément dans tout le pays.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement. La motion ne peut être adoptée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** N'ayant pas obtenu consentement unanime, la motion ne peut être débattue en ce moment.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU 4<sup>e</sup> RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS—  
DÉCISION DE M. L'ORATEUR AU SUJET DE LA LECTURE DU  
RAPPORT

**M. John Roberts (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, mercredi le 11 décembre à la présentation du quatrième rapport du greffier des pétitions Votre Honneur a manifesté quelques doutes ou préoccupations. Il se demandait s'il pourrait accepter la demande que je lui faisais de donner lecture de cette pétition. A la suite de votre invitation aux députés de faire connaître leur opinion sur cette question j'ai fait quelques recherches en matière de précédents et j'ai l'impression maintenant d'en connaître plus qu'il ne faut sur les pétitions. Vous vous inquiétiez au sujet du libellé de la pétition et vous avez par deux fois fait observer que dans une pétition il ne faudrait pas faire des observations sur une décision de la Chambre, du gouver-